

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 5-6

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'être exploités, c'est-à-dire sol nu, leur cour actuel est de fr. 900 à fr. 1100 l'hectare, soit en moyenne fr. 1000. Un taillis peuplé de bois exploitables valant fr. 1000, plus fr. 2000 = fr. 3000 l'hectare, nous pouvons admettre qu'un peuplement de 10 ans, c'est-à-dire à demi âge de révolution, vaudra fr. 2000. Le rendement étant, nous l'avons vu, de fr. 100 par an et par hectare, le taux de placement ressort donc aux environs de 5 %, ce qui est normal.

Nous pouvons donc, en nous basant sur les données ci-dessus, confirmer ce que nous disions au début de notre article, c'est que les taillis de châtaignier peuvent se classer parmi ceux de nos forêts qui, dans certaines conditions de station, dont la principale est l'absence presque totale de chaux dans le sol, donnent un rendement des plus satisfaisants. Le capital de la superficie étant très réduit, cette culture convient tout spécialement à la petite propriété. Nous pensons donc que l'exemple cité des taillis de Villars-sous-Yens pourrait être imité avec profit dans les stations se prêtant à cette culture et toutes les fois que, pour diverses raisons, la création de futaies ne peut être envisagée avec profit.

Chigny s/Morges, avril 1915.

J.-J. de Luze,
inspecteur forestier.



COMMUNICATIONS.

Abatage d'un beau chêne, à Noville.

Le chêne pédonculé s'accroît avec une rapidité exceptionnelle dans les terrains d'alluvions de la Plaine du Rhône, à proximité du lac Léman, dans la région de Noville à Aigle. C'était l'essence dominante dans ces sols fertiles jusqu'au milieu du siècle dernier. Mais, la fabrication des traverses de chemin de fer l'a fait disparaître et on ne saurait déplorer assez qu'on l'ait remplacée surtout par l'épicéa. Il n'en reste plus maintenant que quelques rares représentants, égrenés comme baliveaux du taillis. C'est aux environs de Noville que croissent les plus beaux et il faut reconnaître que, depuis quelques années, les autorités de cette commune conservent avec un soin jaloux ces rescapés de la brillante chênaie d'autrefois. Et nous aurons garde d'omettre que leur sollicitude s'étend aussi à un intéressant bouquet de chênes sis au bord du lac, aux Grands Larges, près des Grangettes.

Cependant, il faut quelquefois abattre l'un ou l'autre de ces beaux chênes, quand son état de santé n'est plus satisfaisant. Ce fut le cas, en février 1914, pour l'un des plus beaux.

Ses dimensions étaient les suivantes :

Circonférence à 1.3 m, 4 m.

Hauteur totale, 30 m.

Diamètres de la cime, 20×15 m.

Son fût était propre de branches sur une longueur de 7 m. Après façonnage, son volume fut déterminé comme suit :

1 ^{re} bille (circ. au milieu, 3.20 m; longueur 5.95 m)	6.65 m ³
autres sciages	3.85 „
écorce	1.15 „
bois de feu (5 ¹ / ₂ stères et 90 fagots)	5.55 „
	<u>Volume total : 17.20 m³</u>

Le pied du fût ne portait pas trace de gélivure ou de pourriture ; mais une racine maîtresse était complètement sèche. L'arbre fut vendu de gré à gré, sur pied, pour le prix de fr. 600. Il était vieux de 187 ans.

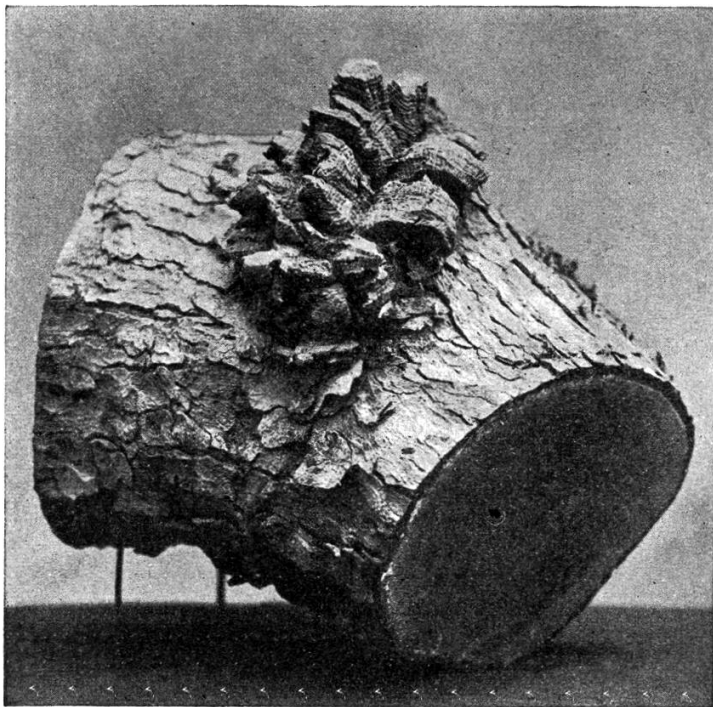
(Données communiquées obligeamment par le garde forestier Ad. Pernet, à Noville.)

H. B.

Une curiosité végétale.

Un érable à verrues.

Le garde-forestier L. Ræmy, à Veytaux, qui s'est signalé déjà par plusieurs jolies trouvailles dans le domaine de la tératologie végétale, a mis dernièrement la main sur un intéressant spécimen.



Verrues sur l'érable duret. Le seul cas signalé à ce jour sur cette essence! — Trouvé par le garde forestier de triage L. Ræmy (Veytaux) dans les taillis de Veytaux (Chillon).

Il s'agit d'une belle verrue sur la tige d'un érable duret (*Acer opulifolium*), qui croissait dans le taillis fureté de Chevechoud, au vallon de Troches, près de Veytaux-Montreux. Ce taillis est formé de hêtre, de charme, de frêne et d'érables, parmi lesquels prédomine le duret, appelé dans la contrée le „planerouge“ L'arbre en question mesurait, à 1 m³, un diamètre de 18 cm et une hauteur totale de 7 m. Sise sur un rocher fissuré, cette plante avait développé, sur un des côtés, une racine aérienne — espèce de

pilier — aussi épaisse que la tige, longue de 1 mètre et qui lui servait d'appui. C'est sur cette racine aérienne que s'est développée la curieuse excroissance corticale que montre notre illustration.

Par sa forme et sa structure anatomique, cette verrue ressemble beaucoup à celle que nous avons signalée, ici même, sur un hêtre et qu'avait déjà dénichée le même garde.¹ L'excroissance a une forme elliptique ; son diamètre horizontal le plus grand mesure 15 cm, tandis que celui qui lui est perpendiculaire n'atteint que 7 cm. La masse corticale, sous la poussée de l'accroissement de la tige, s'est séparée en trois bandes : la zone médiane a poussé perpendiculairement à la surface de l'écorce, tandis que les deux bords, après s'être sectionnés, se sont déjetés sur le côté et enroulés à la façon d'une corne de bouc. C'est exactement ce que nous avons observé sur la verrue du hêtre.

A son point le plus élevé, la verrue atteint 7 cm d'épaisseur à partir de l'extérieur de l'écorce de la tige ; celle-ci est épaisse de 6 à 7 mm. Au demeurant, l'analogie avec la verrue du hêtre est frappante ; on retrouve, en particulier, dans toute la masse, des stries transversales, d'un brun foncé et d'équidistance régulière. Ces stries semblent être des couches annuelles ; nous en avons compté de 20 à 25.

Suivant le désir du garde Remy, cette curiosité végétale sera déposée au musée de l'Ecole forestière à Zurich. H. B.

Exposition nationale de Berne en 1914.

Liste des récompenses. 7^e Groupe : Sylviculture, chasse et pêche.

Section A : Sylviculture.

A. EXPOSANTS HORS CONCOURS.

Société suisse des forestiers, Lausanne (membre du jury).
Aargauische Staatsforstverwaltung.
Administration des forêts du canton de Fribourg.
Administration forestière de la ville d'Orbe.
Burgerliches Forstamt der Stadt Bern.
Canton de Vaud, Service cantonal des forêts, Département de l'Agriculture, Lausanne.
Dipartimento cantonale di Agricoltura, Bellinzona.
Direktion des Innern des Kantons Baselland, Liestal.
Inspection fédérale des forêts, de la chasse et de la pêche, Berne.
Station fédérale de recherches forestières, Zurich.
Forstamt der Stadt Chur.
Forstdepartement des Kantons Solothurn, Solothurn.
Forstdirektion des Kantons Bern.
Forstverwaltung der Gemeinde Attiswil (Bern).
Forstverwaltung der Stadt Winterthur.

¹ Une singulière excroissance sur un hêtre. *Journal forestier*, 1903, p. 60.

Forstverwaltung der Stadt Zürich.
Gemeindeforstverwaltung Rumisberg (Bern).
Kantons-Forstinspektorat Graubünden, Chur.
Kantonsforstamt Uri, Altdorf.
Oberforstamt des Kantons Zürich, Zürich.
Chemins de fer fédéraux, Berne.
Service forestier neuchâtelois, Neuchâtel.
Service forestier du canton du Valais.
Staatsforstverwaltung Schaffhausen.
Staatsforstverwaltung des Kantons Luzern.
Staatsforstverwaltung des Kantons Thurgau, Romanshorn.
Stadtforstverwaltung Murten.
Stadtforstverwaltung Zofingen.

B. EXPOSANTS SOUMIS A L'APPRÉCIATION.

I. Médaille de vermeil.

Balsiger R., Forstmeister, Bern.
Barbey A., Montcherand (Vaud).
Fankhauser Dr. F., Bern.
Lanz Gottfr., Rohrbach (Bern).
Moreillon M., Montcherand (Vaud).
Société vaudoise des forestiers, à Lausanne.
Spengler Albert, Lengwil (Thurgau).
Spychiger Arnold, Langenthal.

II. Médaille d'argent.

Consorzio del Riale di Suvigliana e Funicolare del Monte Brè, Lugano-Cassarate.
Boillat Arthur, Breuleux.
Eberhardt Holzmühle bei Hindelbank.
Fankhauser Chr. & Cie., Langnau.
Fenk Carl, Zürich 7.
Ferrovìa Locarno-Pontebrolla-Bignasco.
von Grünigen Ernst, Saanen.
Pometta Mansueto, Lugano.
von Moos Karl, Luzern.
Röthenmund Rob., Wattenwil.
Verband schweizerischer Unterförster, Sitz in Aarau.

III. Médaille de bronze.

Frei Gottlieb, Signau.
Knecht, Grögli & Cie., Wil.
Haab & Cie., Wolhusen.

IV. Mention honorable.

Neuhaus E., Moutier.
Rufer Jakob, Hindelbank.
Schwab Heinrich, Ins.
Witschi-Studer Alex., Hindelbank.
